

Coopération Sénégal/Union Européenne/9<sup>ème</sup> FED  
Domaine de Concentration N°1 : Bonne Gouvernance

**PLATE - FORME DES ACTEURS NON ETATIQUES POUR LE SUIVI  
DES ACCORDS DE COTONOU AU SENEGAL**

**ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE**

Samedi 31 Juillet 2004 – CESAG

Procès verbal

Le samedi 31 juillet 2004, à 9 heures 40 minutes, sur convocation de la Présidente du Groupe Technique « Acteurs Non Etatique », les membres fondateurs de la Plate-Forme des Acteurs Non Etatiques pour le Suivi des Accords de Cotonou se sont réunis en Assemblée Générale constitutive au CESAG pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption des Statuts et du Règlement Intérieur de la Plate-Forme des A.N.E. pour le Suivi des Accords de Cotonou ;**
- 2. Désignation des membres du Comité Directeur ;**
- 3. Désignation des membres du Bureau Exécutif ;**
- 4. Questions diverses.**

Etaient présents tous les membres fondateurs, ainsi qu'il résulte de la feuille de présence qui a été émargée par chacun des membres de l'Assemblée, lors de son entrée en séance.

Ladite feuille de présence a été certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau de séance, ci- après désignés.

Assistait également à l'Assemblée, Monsieur Geraldo CARREIRO, représentant la Délégation de la Commission Européenne au Sénégal.

La séance est ouverte par la Présidente du Groupe Technique « Acteurs Non Etatiques », qui, dans son mot d'ouverture, remercie l'ensemble des membres fondateurs présents ou représentés et procède à un bref rappel des principales étapes qui, depuis Cotonou, ont conduit à la constitution d'une Plate – Forme regroupant l'ensemble des Acteurs Non Etatiques : Secteur Privé, Syndicats de Travailleurs et institutions économiques, Société Civile.



L'Assemblée décide tout d'abord, à l'unanimité, de désigner :

Monsieur Ludovic NGUESSAN, représentant le Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP), membre fondateur de la Plate-Forme des Acteurs Non Etatiques pour le Suivi des Accords de Cotonou, en qualité de Président du Bureau de Séance ;

Mme Maimouna DIENG, représentant l'Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial (ASBEF), membre fondateur de la Plate-Forme des Acteurs Non Etatiques pour le Suivi des Accords de Cotonou, en qualité de Secrétaire du Bureau de Séance ;

Monsieur Mamadou FAYE, représentant la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS), membre fondateur de la Plate-Forme des Acteurs Non Etatiques pour le Suivi des Accords de Cotonou, en qualité d'Assesseur du Bureau de Séance.

Après l'examen de la feuille de présence, le Président du Bureau de Séance déclare l'Assemblée régulièrement constituée et la séance ouverte. Il exprime les remerciements du CNP pour avoir été choisi pour présider cette première assemblée et rappelle l'ordre du jour.

Il procède à un rappel des principes directeurs stipulés dans les statuts et les règlements intérieurs.

Il rappelle à ce titre, que le tripartisme institué par les Accords de Cotonou doit demeurer présent au niveau de tous les organes de délibération, de gestion et d'administration de la Plate-Forme des Acteurs Non Etatiques pour le Suivi des Accords de Cotonou.

Il indique également que la recherche du consensus dans le cadre d'un dialogue permettant à chaque famille d'Acteurs Non Etatiques de s'exprimer pleinement, doit demeurer la règle.

Il précise, enfin, que toutes les personnes dont la désignation sera proposée à l'assemblée en vue d'assumer des responsabilités diverses, devront remplir les conditions posées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les Statuts de la Plate-Forme des Acteurs Non Etatiques pour le Suivi des Accords de Cotonou.

Après échange de vues, il est procédé au vote des résolutions.

### Première résolution

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité des membres fondateurs, les statuts et le règlement intérieur de la Plate-Forme des Acteurs Non Etatiques pour le Suivi des Accords de Cotonou.



## Deuxième résolution

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale désigne comme membres du Comité Directeur, les personnes morales suivantes :

### Secteur Privé (8)

1. Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP)
2. Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)
3. Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS)
4. Syndicat Professionnel des Industries et des Mines du Sénégal (SPIDS)
5. Union des Entreprises du Domaine Industriel de Dakar (UEDID)
6. Rassemblement pour le Soutien à l'Entrepreneuriat Féminin (RASEF)
7. Union Nationale des Chambres de Métier (UNCM)
8. Association des Femmes Entrepreneurs du Sénégal (AFEPES)

### Partenaires économiques et sociaux et syndicats de travailleurs (08)

9. Confédération Générale des Employés du Sénégal (COGES)
10. Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)
11. Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal/Force du Changement (CNTS/FC)
12. Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA)
13. Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAAS)
14. Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal (UDTS)
15. Union des Travailleurs du Sénégal (UTS)
16. Fédération Générale des Travailleurs du Sénégal (FGTS)

### Société Civile (15)

17. Réseau Africain des Droits de l'Homme (RADDHO), au titre des organisations des Droits de l'Homme ;
18. ODIP ACTION, au titre des organisations communautaires de base ;
19. Conseil National des Communautés Rurales (CNCR), au titre des organisations paysannes ;
20. Consortium des ONG d'Appui au Développement (CONGAD), au titre des consortium d'ONG ;
21. Collectif des Organisations de Lutte contre la Pauvreté au Sénégal (COLUPAS), au titre des organisations communautaires de base ;
22. Fédération des Organisations Féminines du Sénégal (FAFS), au titre des organisations de femmes ;
23. Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS), au titre des organisations de Jeunes ;
24. Association Sénégalaise pour le Bien – Etre Familial (ASBEF), au titre des ONG ;
25. Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques (CEDS), au titre des Structures de Recherche ;
26. Conseil National des Associations de Consommateurs (CONAC), au titre des associations de consommateurs ;

27. FORUM CIVIL, au titre des associations de promotion de Bonne Gouvernance ;
28. ACCRA, au titre de la Plate - Forme des ONG européennes ;
29. Syndicats des Médias et des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYMPICS), au titre des associations de promotion des Médias ;
30. Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS), au titre des associations de personnes handicapées ;
31. CAJEF, au titre des associations de défense des droits de l'enfant.

### **Troisième résolution**

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale désigne comme membres du Bureau Exécutif les personnes suivantes :

Présidence du Bureau Exécutif

- Présidente : Mme Maïmouna DIENG (ASBEF)
- Suppléant : Mr Moctar FALL (FORUM CIVIL)

Secrétariat Général:

- Secrétaire Général : Mr Papa Nalla FALL (CNP)
- Suppléant : Mr Youssou DIOP (CNES)

Trésorerie Générale :

- Trésorier Général : Mr Mamadou FAYE (CNTS)
- Suppléant : Mr Pape NDIAYE (UNSAS)

### **Quatrième résolution:**

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de ses membres, que le Siège de la Plate - Forme sera logé dans les locaux de l'ASBEF, pour l'exercice en cours.

Elle demande, en outre, qu'il soit précisé dans les statuts que le Siège pourra, en tant que de besoin, être transféré dans tout autre lieu de la ville de Dakar, sur simple décision du Comité Directeur.

### **Cinquième résolution :**

L'assemblée générale invite le Bureau Exécutif à lui présenter un Plan d'Action détaillé pour les exercices 2005 et 2006. Elle recommande que le Plan d'Action prenne en compte les points suivants :

Etablir un budget prévisionnel pour les exercices 2005 et 2006 ;

Fixer le montant des cotisations et du droit d'adhésion et le soumettre aux membres pour examen et adoption ;

Proposer un calendrier de réunions des différentes instances de la Plate -  
Forme, conformément aux statuts ;

Préparer la mise en place des Groupes de Travail Thématiques (GTT) ;

Proposer des améliorations à apporter aux statuts et au règlement intérieur ;

Réfléchir à la faisabilité de l'élaboration d'un Code de Déontologie de la Plate  
- Forme.

En outre, l'Assemblée invite le Bureau Exécutif à accomplir, à sa plus urgente convenance, les formalités afférentes au fonctionnement des associations (déclaration au Ministère de l'Intérieur, dépôt des statuts, ouverture d'un compte bancaire au nom de la Plate - Forme, etc.).

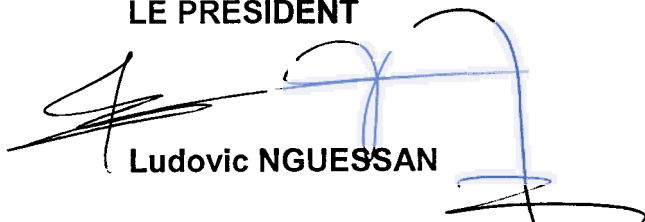
Plus rien n'étant à délibérer et après avoir remercié les membres fondateurs pour la qualité et la pertinence des débats et des résolutions qui ont été prises, le Président lève la séance à 13 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès Verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès - verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales afférentes aux résolutions ci - dessus adoptées.

Fait à Dakar, le 31 Juillet 2004.

**LE PRESIDENT**



Ludovic NGUESSAN

**LE SECRETAIRE**



Maïmouna DIENG

**L'ASSESEUR**



Mamadou FAYE

Assemblée Générale Constitutive  
de la Plate-forme des ANE pour le Service de  
l'Accord de Commerce au Sénégal  
CEBAG

31/03/04

LISTE DE PRES ENIGÉ

Prénoms NOM

Structure

Tel

Fax

Formail

Alloïcar	FAU	Forum Civil	842 4044	842 4041	formail@cauco.sn
Stimathé AMUSSOU	EDS		825 9998		eds@sentom-m thumons@histmail.com
3 Papa Nalla FALL	CNR/CEF		834 10 82 821 58 08	8222842	emp@ambon cayel@yopmail
YOUSSEPH CAMARA	CAJEF		889 22. 72		
Bilicoue MRAYE GARRAGNE	CNDAL (ex-pros)		821 70 32	8235754	ayp@pro@europe.com
Thierry Tidou FALL	DIR / ACTION		508 42 94		odh@action@caravall.com dir@tidou@sal@yopmail.fr
Fassoulay DIANAKRA	COLUPAS		6473103	824 18 80	deleury@2003@Internat.com
S. IBRAHIM K. SENE	CSA		827 10 00		sen@sen@st-hel-m.com
Abebeouar NDIAYE	PANDI / CONCAN		8243337	8257536	abebeouy@westmail.com
Thomaspur D'ARRA	AGUADEVWEI-Alpha		825 28 33		pfeng@netmail.com
	Reliefphone des ONGs européenne au Sénégal				
ALBERTO DEL GIACCO	ACRA / PLAM DC		822 66 13		aread@k@netmail.com
Baba NGOM	BUK@k@BUK AU SENEGAL CNR/EF		9221595/5326524/8215765		anca@anca.org / babap@ 2003@netmail.com

Prenom NOM

Structure

Tel

Fax

Email

13. Awa N'Droum Camara

AFAO Singid

823 39 05 - 68 81 64

825 05 72

awamwa.us@yahoo.fr

M. HASSANATOU TOURE-SOW

ASBEF

599 04 45

825 05 72

Sow Toure@yahoo.fr

Thine Seye Talou Biop

COSEF

842 23 04 / 639 30 40

842 23 04

ceyferewaga@yahoo.sn

16. Maalick Diop

ENIS

645 82 79 / 823 83 44

maalickdiop@hotmail.com

ABRU Mading

CNIS 105P

538.18.36 / 844.15.62

awandiang@yahoo.fr

18. Laurence Mardchal

FAWE

558 04 29 / 802 23 14 / 802 86 10

laure\_aveugel@yahoo.fr

18. Aminaba Diaw Lwi

COSEF / GIF DSRP

637 81 84

awidiaw@yahoo.sn

20. Aly Cely SINE

COSEF / GIF DSRP

842 23 04 / 634 88

aly\_cely@yahoo.fr

21. Maguette FALL

COMAC

823.18.06 / 634 87 08

823.18.09

adoc\_cous@yahoo.fr

22. Sebba ARERO

UE

887.11.05

Sebba.arenro@cc.a.vit@yahoo.fr

23. A. Gueye N'Haye

Fenagie / Fede

832.11.00

FenagieBeke@senoo.sn

24. Seydou NDIAYE

ACAPES

573 / 22 / 84

825 66 41

acapes@senoo.sn

25. Durmou Thioukalla FALL

ANHTS

825 83 34 / 657 67 76

825 83 34

handimoTouss@yahoo.fr

26. BRANDA MEYE

ANHTS / SG

569 28 30

"

handimstouss@yahoo.fr

27. Comouma I. DITIN

ASBEF

824.25.62

824.52.72

awelak@senoo.fr

W  
D  
W

Pal NDAC ON 3  
prod valle ON 2  
69  
garden full & yellow  
gr @ no bar

See as of 5 ABOVE  
9/20/01 N. Bona E  
enada  
427  
527 15  
proprietor  
see 6 B. for

Route E M  
Name on Guard CERFLA  
832 27 81  
8 2 27 6  
cafe. event in

u au ne sy & days  
a do FIVE CNTS  
38 / 630 4 8 81 78  
accu as Oventer 54

h  
F 3 37  
R 1  
8 8  
2 2  
P P

Ham To eye  
S N TCS  
3 021  
d y ok